

Comité Régional des Services de Transport

ARDENNES

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du 5 juin 2023 à 18h30
Salle Arletty à Rethel

DIRECTION GENERALE
ADJOINTE MOBILITES

Service Organisation de
l'Offre Ferrée (S2OF)

Tél. : 03.26.70.31.45



Le présent relevé de conclusions ne reprend pas l'intégralité des débats mais en présente une synthèse. Les interventions des participants du COREST ainsi que les précisions apportées sont regroupées par thème. Certains éléments de réponse ont été ajoutés post-réunion.

Le relevé de conclusions et la présentation réalisée lors du COREST Ardennes sont mis en ligne sur le site internet www.grandest.fr de la Région Grand Est à la rubrique MES SERVICES // Comités régionaux des services de transport.

La liste des participants au COREST est en annexe du présent relevé.

Mme Valérie SCHNEIDER présente les excuses de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président du COREST Ardennes, souffrant. Il a confié la présidence de ce COREST à Madame Pascale GAILLOT, Conseillère régionale.

Il est tout d'abord rappelé les rôles, compétences et responsabilité de la Région Grand Est, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau et de SNCF Gares & Connexions en matière de transport ferroviaire régional de voyageurs.

Actualités régionales

Mme SCHNEIDER rappelle l'intérêt de la Région pour les mobilités :

Les bassins de mobilité : conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) la Région a défini, en concertation avec les EPCI du territoire, des périmètres de bassins de mobilités. La Région va prochainement réunir de nouvelles instances de référence pour échanger sur les mobilités, tous modes confondus, qu'elles soient de compétence régionale ou locale. Chaque comité aura pour objectif de définir ses priorités et ses ambitions en termes de mobilité et de complémentarité d'offres. Ces éléments aboutiront à la signature d'un contrat opérationnel de mobilité (COM) qui traitera également de la mobilité solidaire.

Les chiffres clé 2021 du TER FLUO Grand Est

Le budget : 1,2 milliard d'euros, 1er poste de dépense régional, + de 30% du budget régional :

Investissements conséquents en matière de matériel roulant ferroviaire;
Interventions volontaristes au-delà du strict champ de compétences, dont notamment en matières de projets de modernisation des gares et des infrastructures ferroviaires.

La gamme tarifaire :

Un bilan positif, après les évolutions de 2022 avec notamment une augmentation de 138% des porteurs de cartes FLUO.

La création pour juillet et août 2023 d'un Pass jeune (- de 26 ans) à 29 € permettant de voyager pendant un mois sur l'intégralité du réseau TER FLUO Grand Est, y compris à destination de Paris.

La réflexion sur la mise en place d'un bouclier tarifaire visant à ne pas répercuter en totalité sur la gamme tarifaire l'augmentation réelle du coût du transport.

Monsieur Arnaud GLORIAN précise le dispositif « RECONTACT CLIENT » qui s'applique en cas de suppression totale ou partielle d'un train. Il concerne :

- Les clients occasionnels ayant acheté un billet pour un train désigné et ayant laissé leurs coordonnées ;

- Les abonnés après création et activation d'un compte SNCF sur le site TER Grand Est.

Ce dispositif sera opérationnel sur l'ensemble des lignes TER d'ici l'automne 2023.

Messieurs Jean-Michel MAVEL, Renaud AVERLY et Williams MARTIN notent la faible part de budget consacré aux projets de modernisation des gares et des projets d'infrastructures.

Mme SCHNEIDER souligne que la Région intervient dans ces domaines de manière volontariste, au-delà de son strict champ de compétence. Pour ce qui concerne les points d'arrêts ferroviaires et routiers, le dispositif DIRIGE, précise l'intervention de la Région. Il est consultable sur le site de la région Grand Est (<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/dispositif-d'intervention-regional-d'intermodalite-grand/>).

Pour ce qui concerne les infrastructures ferroviaires, les diverses interventions de la Région ont été réalisées au travers du Contrat de Plan Etat Région, comme la 1^{ère} phase de travaux de la ligne Charleville – Givet d'un montant de 73 M€. A la suite de la signature d'un protocole sur les Lignes de Desserte Fine du Territoire (LDFT) un montant de 1,42 M€ a été inscrit dans le CPER 2015-2022 par voie d'avenant pour des travaux d'urgence afin de maintenir la performance de la ligne sur 10 ans.

Messieurs Bernard DEKENS et Joseph AFRIBO notent les difficultés d'acquisition d'un titre de transport en l'absence de guichet ou de distributeur de billets, plus particulièrement entre Charleville et Givet. Ils regrettent l'application d'un tarif surtaxé à bord.

Monsieur André GIRAUX signale le manque de communication lié à ce tarif de bord mis en place en 2019.

Monsieur GLORIAN expose les divers canaux de distribution :

- Guichet
- Distributeur de Billets Régionaux (DBR)
- Dépositaire (comme à Laifour, Deville, Givet, Rethel)
- Boutique Mobile
- Internet
- Smartphone
- Envoi du billet à domicile par le dispositif « Allo billet » de TER Grand Est 0805 415 415

Il ajoute que les comportements d'achat ont évolué, que l'usage d'internet a fortement augmenté et que SNCF est tenue, comme les autres entreprises, d'adapter les modalités de distribution.

S'agissant des billets délivrés à bord des trains, il confirme l'application d'un tarif de bord différent selon que la gare est équipée ou non de moyen de distribution. Le barème exceptionnel s'applique aux personnes partant d'une gare dépourvue de guichet et de distributeur automatique, montant à bord sans titre de transport et se présentant spontanément au chef de bord.

Monsieur Frédéric LATOUR tient à noter que la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg a mis en place dans le réseau des bibliothèques des conseillers numériques pour agir contre l'illectronisme et favoriser ainsi la maîtrise des outils numériques usuels. Il ajoute que les « Maisons France Service », pour les collectivités qui en disposent, sont également à même de fournir un accompagnement au numérique.

Monsieur MARTIN fait part de l'impossibilité de charger son abonnement PRESTO sur smartphone.

Hors réunion, il est précisé cette possibilité pour les abonnements mensuels et hebdomadaires acquis sous format dématérialisé. Le chargement de l'abonnement annuel à prélèvement mensuel sur smartphone n'est pas possible.

Monsieur Marc LAMENIE fait part de sa préférence à la présence humaine dans les gares. Il souhaite par ailleurs une amélioration de la lisibilité des panneaux d'affichage et des écrans des distributeurs de billets régionaux.

Monsieur Patrick LATTUADA note une insuffisance de moyens de distribution sur la ligne Charleville-Givet et estime la tarification Pass'Jeune discriminatoire pour les Ardennais qui souhaitent se rendre à Paris. Le trajet le plus rapide s'effectue en TGV (via une correspondance à Reims ou CA TGV) et non en TER.

Madame Rébecca BOURRUT souligne que les contrôleurs ne disposeraient pas tous de l'information concernant l'avantage lié à l'abonnement presto mensuel à prélèvement automatique: acquisition dans tout le Grand Est de billets TER au tarif FLUO et ainsi bénéficier de 50% de réduction quel que soit le parcours.

Monsieur GLORIAN s'assurera de la bonne connaissance de cette tarification auprès des agents.

La vie des lignes TER du COREST Ardennes

1. Vie des lignes TER (régularité, suppressions, fréquentation)

- **Ligne TER CA TGV – Reims – Charleville – Sedan**
- **Ligne TER Charleville – Longwy**
- **Ligne TER Charleville – Hirson (Lille)**
- **Ligne TER routière Sedan – La Ferté sur Chiers**
- **Ligne TER Charleville – Givet**

M. GLORIAN présente, pour l'année 2023, le bilan de régularité, les suppressions de dessertes et la fréquentation des lignes TER relevant du COREST Ardennes. La présentation est jointe en annexe du présent relevé de conclusions. Il note plus particulièrement que le trafic 2022 a dépassé celui de l'année 2019.

En complément des slides présentées pour chaque ligne relevant du COREST Ardennes, il tient à souligner la fréquentation, au niveau du Grand est, par comparaison des 1ers trimestres 2022 et 2023 :

- Un bond de +37%
- +20% d'abonnés annuels
- +17% d'occasionnels

Mme Ingrid PELLIER souligne une vitesse plus élevée sur la ligne Charleville-Givet grâce aux travaux d'infrastructure, mais déplore que la nouvelle offre ferroviaire mise en place ne permet plus une arrivée à Charleville à 6h55.

M. Christophe BRASS informe que la Région a bien pris note de sa remarque, tout en soulignant l'absence d'autres interventions en ce sens. La récente mise en place du cadencement sur la ligne Charleville – Givet ne permet pas encore d'en mesurer les retombées. Aussi, il n'apparaît pas adapté de procéder à des modifications horaires dans l'immédiat. Enfin, une campagne de comptages des trains est en cours ; les résultats seront disponibles à la fin du second semestre 2023.

Monsieur LATOUR informe que si la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg (CCPL) a mis en place un service de Transport à la Demande (TAD), elle ne dispose pas d'offre significative de services TER en l'absence de lignes ferroviaires. Il souligne le développement d'un service de mobilité solidaire, Transport'Moi, en collaboration avec l'association Familles Rurales. Il souhaite en complément des services réguliers routiers en correspondance avec les services TER (par ex : Mouzon – Douzy, Raucourt – Remilly).

Mme Catherine LECOCQ, cheffe du service transport à la Maison de la Région de Charleville-Mézières, se tient à la disposition de la CCPL.

M. Jean-Luc LAUNOIS regrette que l'ensemble des TER circulant entre Reims et Charleville-Mézières ne dessert pas la halte ferroviaire de Poix-Terron.

Mme Pascale GAILLOT répond que la mise en place du cadencement de l'étoile ferroviaire de Reims qui concerne le territoire de Champagne-Ardenne a fait l'objet de nombreuses concertations. Pour ce qui concerne plus particulièrement la ligne ferroviaire Reims - Charleville, la trame horaire proposée alterne des trains rapides desservant systématiquement les arrêts intermédiaires de Rethel et Bazancourt et des trains omnibus marquant les 4 arrêts. Les communes de Poix-Terron et Amagne bénéficient de la desserte omnibus à l'heure, soit 35 trains quotidiens, soit 4 allers-retours supplémentaires par rapport à l'offre précédente. Les trains rapides sont activés aux minutes 00 au départ de Reims et 10 au départ de Charleville en raison des flux majeurs de voyageurs de Rethel et Bazancourt en lien avec Reims, des correspondances à privilégier et des prolongements de cet axe à Sedan d'une part et Champagne-Ardenne TGV d'autre part.

Monsieur MAVEL fait part de son grand intérêt quant à l'avancement du dossier de création d'une halte ferroviaire au Châtelet-sur-Retourne. Il fait état d'un article de presse paru à l'initiative de la Communauté Urbaine du Grand Reims, mentionnant une étude de création de nouvelles haltes ferroviaires sur son territoire dans le cadre plus général d'un Réseau Express Métropolitain (REM).

Madame GAILLOT précise que la Région va passer commande à SNCF d'une étude de réactualisation des coûts de la halte ferroviaire du Châtelet-sur-Retourne, comme elle s'y était engagée lors de la réunion du 6 mars 2023. Elle invite également Monsieur Jean-Michel Mavel ainsi que Monsieur Renaud Averly à prendre l'attache de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR).

Gares et accessibilité

M. Olivier CANY, présente les travaux réalisés depuis 2021 et 2022, ceux en cours depuis l'année 2023 et enfin les travaux projetés pour 2024, dont plus particulièrement la mise en accessibilité de la gare de Charleville-Mézières. Il ajoute que ces travaux sont soit financés sur fonds propres SNCF ou Etat, soit font l'objet d'un cofinancement.

M. LAUNOIS demande si l'abri vélos en gare de Poix-Terron sera réinstallé.

M. CANY répond que l'abri-vélos a été démonté en raison d'un affaissement de talus. En l'absence de domanialité SNCF disponible, il ne peut être remis en place dans l'immédiat.

Mme BOURRUT souhaite une amélioration de l'accès aux quais pour les cyclistes en gare de Charleville-Mézières, avec par exemple un équipement sous forme de rampe d'accès à installer sur les escaliers.

M. CANY précise que la présence de rampes sur les escaliers peut être un danger notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux sur le réseau

M. Patrick KERGUIGNAS présente les principaux chantiers 2023, 2024 et 2025 réalisés et programmés par SNCF Réseau.

Messieurs Sylvain DALLA ROSA et Bernard DEKENS s'interrogent sur la poursuite des travaux de régénération de la ligne Charleville-Givet dont la 1^{ère} phase d'un montant de 73 M€ est achevée. Ce dernier relève par ailleurs que les travaux de la ligne Charleville-Givet sont financés par de nombreuses collectivités alors que d'autres chantiers sont financés exclusivement par SNCF Réseau.

M. Pascal THORENS rappelle tout d'abord le contrat de performance pluriannuel Etat/SNCF Réseau au travers duquel sont définis les modalités d'intervention de SNCF Réseau en termes de régénération du réseau ferroviaire.

Ces dispositions ne permettant pas à SNCF Réseau d'investir sur le renouvellement des lignes de dessertes fines du territoire (dont Charleville-Givet), celui-ci doit être pris en charge dans un autre cadre contractuel, dont le Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

Il précise également que la démarche de remise en état de la ligne Charleville-Givet se poursuit, et que le financement des travaux ainsi que leur planification fait l'objet d'échanges avec la Région et l'Etat.

Hors réunion et en réponse à la demande de Monsieur DALLA ROSA, il est précisé que le montant restant à engager pour mettre en œuvre la deuxième phase entre Charleville et Givet est estimé à 66 M€ (CE 2012).

Monsieur DEKENS tient à souligner que dans le cadre de la réouverture de la ligne Givet – Dinant, la modernisation de la ligne Charleville – Givet est un préalable indispensable. Par ailleurs, il souhaiterait être informé du contenu du CPER 2023-2027.

Réalisations - Projets

M. BRASS présente ensuite:

- 1) Les opérations en cours avec le soutien financier de la Région Grand Est dans le cadre du **Dispositif d'Intervention Régional Intermodalité Grand Est (DIRIGE)** pour les communes de :
 - Wadelincourt et Blagny: aménagement de 2 points d'arrêt routier ;
 - Auvillers-les-Forges : création d'un arrêt routier.

- 2) Les études encore en cours ;
- 3) Les réalisations diverses dont la reconduction du Train des Légendes et la mise en place de 5 services entre Charleville et Reims à l'occasion du Cabaret Vert.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mme GAILLOT remercie les participants et clôt la réunion. Elle remercie Monsieur Joseph Afribo pour la mise à disposition de la salle et invite les participants à poursuivre leurs échanges autour du verre de l'amitié offert par la Ville de Reims.

ANNEXE

Liste des présents/excusés du COREST Ardennes

Présidence du COREST :

Mme Pascale GAILLOT, Conseillère régionale

Elus et leurs représentants, CESER, AOT :

M. Joseph AFRIBO, Maire de Rethel
M. Marc LAMENIE : Sénateur des Ardennes
M. Bernard DEKENS, Président de la CC Ardenne Rives de Meuse
Mme Dominique FLORES, Vice-Présidente de la CC Ardenne Rives de Meuse
M. Renaud AVERLY : Président de la CC du Pays Rethémois
M. Jean-Michel MAVEL, Maire du Châtelet-sur-Retourne
M. Frédéric LATOUR, Président de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg
M. Gérard RENWEZ, Président du Conseil de Développement de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
M. Patrice LAURENT, Conseiller municipal de Lucquy
M. Jean-Claude CAILLAUD, Conseiller municipal de Sedan
M. Sylvain DALLA ROSA, Conseiller municipal de Charleville-Mézières

Associations, usagers, divers :

Mme Rébecca BOURRUT, chargée de mission, CC des Crêtes Préardennaises
M. Guillaume TIERNY, RDTA
M. Jean-Luc LAUNOIS: usager
Mme Ilana JASTRZABEK : chargée de mission CC des Portes du Luxembourg
M. Bertrand JACQUESON : représentant M. Aubin JEANTEUR, Président de la CCI 08
M. Williams MARTIN, APOGERR
Mme Ingrid PILLIER, Usagère
M. Patrick LATTUADA, PCF Ardennes

SNCF Voyageurs :

M. Florent MATRAS, Responsable lignes TER Ardennes
M. Arnaud GLORIAN, Directeur des lignes TER Champagne-Ardenne

SNCF Réseau :

M. Pascal THORENS Directeur Pôle Clients et Services Direction Territoriale Grand Est
M. Patrick KERGUIGNAS, Chargé de compte TER

SNCF Gares & Connexions:

M. Olivier CANY : Directeur des gares Champagne-Ardenne

Personnel de la SNCF et représentants des organisations syndicales :

M. André GIRAUX, CGT Cheminots

Région Grand Est :

Mme Valérie SCHNEIDER, Cheffe du Service Organisation de l'Offre Ferrée

Mme Catherine LECOQCQ, Cheffe de Service Transports à la MDR 08

M. Dominique JOSSE, Assistant Service Organisation de l'Offre Ferrée

M. Christophe BRASS, Chargé de missions

Excusés :

M. Guillaume MARECHAL, Président du COREST Ardennes

Mme Bénédicte DA PONT, CESER

M. Lionel VUIBERT, Député des Ardennes

M. Aubin JEANTEUR, Président de la CCI des Ardennes

Mme Françoise FERAT, Sénatrice de la Marne

M. Charles de COURSON, Député de la Marne

M. Eric GIRARDIN, Député de la Marne

M. Jean-Luc WARSMANN, Député des Ardennes

M. Pierre CORDIER, Député des Ardennes

M. Xavier ALBERTINI, Député de la Marne

Mme Lise MAGNIER, Députée de la Marne

M. Yves DETRAIGNE, Sénateur de la Marne

M. François GIORDANI, Président de la FNAUT Grand Est